



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire : Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents : Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 72 - Plan écoles et crèches - Réhabilitation Ecole élémentaire Paul Bert - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 007692

Plan écoles et crèches - Réhabilitation Ecole élémentaire Paul Bert - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal du 25 mai 2023 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert à l'équipe représentée par le mandataire AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES, pour un coût objectif travaux de 4 286 000 € HT (valeur juillet 2022).

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 896 827 € HT (valeur juillet 2024), et le coût d'opération TTC TDC à 7 600 000 €.

Le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est calculé sur la base de ce coût prévisionnel définitif de travaux HT.

I. Contexte et objet de l'opération

Le projet de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du site (école, restauration, périscolaire), l'amélioration fonctionnelle des locaux, et l'amélioration des espaces extérieurs (cour de récréation et abords). Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan écoles et crèches.

Sur la base d'un concours de maîtrise d'œuvre, et après délibération du Conseil Municipal en date du 25/05/2023 sélectionnant le lauréat, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 07/07/2023 à un groupement ayant pour mandataire Amiot Lombard Architecture pour un montant de 628 518,00 € HT, sur la base d'un coût d'objectif travaux de 4 286 000 € HT (valeur juillet 2022).

II. Projet

Réhabilitation intégrale du bâtiment d'enseignement :

- 7 salles de classe équipées d'un point d'eau, de rangements fixes et d'un espace « cocon » à multiples usages avec banquettes modulables,
- 2 salles dédiées au périscolaire, équipées comme les salles de classe, dont 1 au rez-de-chaussée,
- salle d'arts plastiques, salle d'atelier pédagogique, bibliothèque, salle d'activités physiques,
- création d'un nouvel escalier central pour faciliter la distribution,
- création d'une galerie couverte de distribution des espaces au rez-de-chaussée,
- rénovation thermique avec diminution de 60% de la consommation de référence en énergie primaire,
- panneaux solaires photovoltaïques : production annuelle de 0,335 MWh pour de l'autoconsommation à l'échelle du groupe scolaire, et revente du surplus,
- recours aux matériaux biosourcés : isolation en fibre de bois notamment,
- chaufferie bois mobile avec mini-chaudière gaz en appoint, jusqu'à raccordement au réseau de chaleur en projet.

Nouvelle restauration scolaire :

- déconstruction partielle et réhabilitation de l'ancienne cuisine de production et du logement de fonction, en une nouvelle restauration scolaire (office + salle de restauration),
- en liaison froide, service en self avec 76 places assises pouvant accueillir 100% des effectifs.

Réaménagement des espaces extérieurs :

- végétalisation et désimperméabilisation de la cours,
- extension de 1000 m² sur parcelle adjacente au Sud de l'école,
- relocalisation au Nord du chemin longeant l'école : voie mixte piéton, cycles et stationnements dédiés aux usagers,
- création d'un parvis d'accueil sur la rue Lanchy, en lien avec la démarche rue apaisée,
- ajout d'un préau extérieur,
- local vélo dédié aux usagers dans l'enceinte de l'école, et arceaux libres d'accès sur le parvis.

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site porte le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 896 827 € HT (valeur juillet 2024). L'évolution du montant des travaux sur la base duquel sont calculés les honoraires de maîtrise d'œuvre s'explique par :

- la mise en place de locaux provisoires sur toute la durée du chantier pour réaliser les travaux en site occupé selon un phasage optimisé (18 mois de travaux, contre 27 sans locaux provisoires),
- la nécessité de renforts structurels,
- la reprise des réseaux enterrés du fait de leur vétusté.

III. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Conformément à l'article L.2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte-tenu du montant prévisionnel définitif des travaux.

L'avenant a pour objet d'augmenter le marché de maîtrise d'œuvre initial d'un montant de 53 377 € HT, soit 64 052,40 € TTC.

Le nouveau forfait de rémunération est ainsi fixé à 681 895,00 € HT, soit une augmentation de 8,5 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 06/09/2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

IV. Budget d'opération

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **6 333 333 € HT**, soit **7 600 000 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
Travaux (valeur juillet 2024)	5 876 192 €
dont école et restauration (y compris mise en accessibilité)	5 248 670 €
dont aménagement de la cours et lutte contre les îlots de chaleur	459 042 €
dont panneaux solaires photovoltaïques	168 480 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	818 274 €
Provision pour aléas, y compris taux de tolérance maîtrise d'œuvre permettant de faire face aux sujétions techniques imprévues	364 324 €
Provisions pour révisions de prix	235 048 €
Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, dépenses diverses)	306 162 €

V. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat (DSIL)	800 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Union Européenne	1 000 000 €
- Agence de l'Eau	150 000 €
- Ville de Besançon	<u>3 763 333 €</u>
- TOTAL HT	6 333 333 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>1 266 667 €</u>
- TOTAL TTC	7 600 000 €

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

VI. Calendrier prévisionnel

Les études vont se poursuivre jusqu'en novembre 2024. Les marchés de travaux seront notifiés en janvier 2025 pour un démarrage en avril 2025. L'opération sera livrée au 4^{ème} trimestre 2026.

M. Jean-Hugues ROUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 64 052,40 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul BERT,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT